

**Division des élèves**  
**Bertrand MOREAU**  
Chef de Division

Affaire suivie par :  
**Dominique MÉRY**  
Chargée de mission LVE  
T 02 99 25 11 25  
[ce.missionlve35@ac-rennes.fr](mailto:ce.missionlve35@ac-rennes.fr)

**Jessica BORDERAN**  
Gestionnaire affectation  
T 02 99 25 10 61  
[ce.divel35-sco5@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel35-sco5@ac-rennes.fr)

DSDEN 35  
1 Quai Dujardin - CS 73145  
35031 RENNES Cedex

Rennes, le 1 décembre 2023

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur Académique des services départementaux  
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
des écoles publiques

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale en charge du premier degré

**Objet : classes de 6<sup>ème</sup> LV à recrutement élargi dans un collège PUBLIC d'Ille-et-Vilaine - Rentrée 2024**

**Pièces jointes :**

- tableau récapitulatif des LV à recrutement élargi RS 2024
- fiche « avis de l'équipe pédagogique »
- notice demande LV à recrutement élargi

Les élèves arrivant en 6<sup>ème</sup> peuvent poursuivre l'apprentissage d'une langue vivante étrangère en section internationale britannique (SIB) ou chinois (SIC). S'ils ont commencé le breton à l'école primaire, il leur est possible également de poursuivre après le CM2 leur parcours en classe bilingue breton. Ils peuvent enfin débiter dès l'entrée au collège une langue vivante étrangère rare comme l'arabe, le chinois ou le russe dans le cadre d'une classe bilangue.

À partir de cette année les demandes d'admission pour une entrée en 6<sup>ème</sup> avec une langue vivante à recrutement élargi doivent être saisies sur Démarches-Simplifiées. Les familles formuleront leur demande **entre le 5/02 et le 25/03/2024** via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rentree-2024-enseignement-specifique-clg>

Cette démarche ne se substitue pas à la procédure Affelnet pour les demandes d'affectation en 6<sup>ème</sup> dans un collège public.

Peuvent prétendre à une inscription :

- en 6<sup>ème</sup> section internationale **britannique** du collège Rosa Parks (Rennes) : les élèves issus de la section internationale anglais de l'école Jean Moulin de Rennes et les élèves anglophones du département
- en 6<sup>ème</sup> section internationale **chinois** du collège Émile Zola (Rennes) : les élèves issus de la section internationale chinois de l'école Jules Ferry et les élèves sinophones du département

- en 6<sup>ème</sup> section internationale **chinois** du collège Le Landry (Rennes) : les élèves issus de la section internationale chinois des écoles La Poterie et Carle Bahon de Rennes et les élèves sinophones du département

- en 6<sup>ème</sup> **bilingue breton** des collèges Pierre Brossolette (Bruz), Martin Luther King (Liffré), Anne-de-Bretagne et Cleunay (Rennes) : les élèves du département issus d'une classe bilingue breton à l'école primaire

- en 6<sup>ème</sup> bilangue anglais-**russe** du collège Anne de Bretagne (Rennes) : les élèves des écoles d'Ille-et-Vilaine

- en 6<sup>ème</sup> bilangue anglais-**arabe** des collèges Les Gayeulles, Le Landry et Rosa Parks (Rennes) : les élèves des écoles d'Ille-et-Vilaine

- en 6<sup>ème</sup> bilangue anglais-**chinois** du collège Clotilde Vautier (Rennes) : les élèves qui dépendent d'un collège de Rennes situé au nord de la Vilaine

- en 6<sup>ème</sup> bilangue anglais-**chinois** du collège La Biquenais (Rennes) : les élèves qui dépendent d'un collège de Rennes situé au sud de la Vilaine

Les éléments à fournir pour que le dossier soit recevable sur Démarches-Simplifiées :

- une lettre de motivation pour expliquer le choix de cette formation (à saisir dans le formulaire en ligne Démarches-Simplifiées)

- la fiche « avis de l'équipe pédagogique » (pdf modifiable que la direction de l'école primaire renseigne, signe et imprime, puis remet à la famille pour qu'elle puisse déposer directement ce document sur Démarches-Simplifiées)

L'affectation pour une langue vivante à recrutement élargi se fera, si elle appelle une dérogation, dans le cadre du critère 6 « élève demandant un parcours scolaire particulier » à défaut d'un critère plus avantageux 1 à 5. À noter que la proposition d'admission en enseignement spécifique est faite par la commission départementale sous réserve de places disponibles dans l'établissement demandé. L'affectation dans l'établissement avec l'enseignement spécifique demandé sera confirmée le cas échéant mi-juin via Affelnet 6<sup>ème</sup>.

Vous veillerez à communiquer à **tous les parents d'élèves de CM2 de votre école** le tableau récapitulatif des classes de 6<sup>ème</sup> avec langues vivantes à recrutement élargi et à les informer sur les nouvelles modalités d'inscription.

Dès lors que j'ai donné une suite favorable à la demande d'admission pour un enseignement spécifique et que l'élève a reçu son affectation cela vaut **engagement des familles à suivre cet enseignement durant toute la scolarité au collège.**

La chargée de mission langues vivantes et la DIVEL restent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant ces enseignements spécifiques.

Marc TEULIER



## CPI

Madame Christine Mismaque, IEN en charge du dossier langues

Madame et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré  
Mesdames et Messieurs les principaux des collèges Anne de Bretagne, La Biquenais, Cleunay, Les Gayeulles, Le Landry, Rosa Parks, Émile Zola et Clotilde Vautier (RENNES)

Mesdames et Messieurs les principaux des collèges Pierre Brossolette (BRUZ) et Martin Luther King (LIFFRÉ)